

DOSSIER RECRUTEMENT SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SAISONNIERS SAISON ESTIVALE 2017





Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers hors
département
INFORMATIONS GENERALES
Période estivale 2017

Afin de faire face à l'évolution temporaire de la population ligérienne lors de la période estivale et afin de maintenir la qualité des services de secours, le SDIS 44 recrute des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers répartis sur des centres d'incendie et de secours des groupements territoriaux de Bourgneuf-en-Retz et Saint-Nazaire.

Les périodes d'engagement, avec un minimum d'un mois obligatoire sont :

- Du 15 au 30 juin ;
- Du 1^{er} au 15 juillet ;
- Du 16 au 31 juillet ;
- Du 1^{er} au 15 août ;
- Du 16 au 31 août ;
- Du 1^{er} au 15 septembre.

I. Dispositions générales

Les sapeurs-pompiers saisonniers sont recrutés en application de l'article R 723-91 du code de la sécurité intérieure :
« Lors des périodes d'accroissement temporaire des risques, un engagement saisonnier de SPV d'un mois au moins et quatre mois au plus peut être souscrit ».

II. Régime de travail prévu

Les candidats retenus pour la saison estivale 2017 effectueront un régime de travail déterminé par le chef de centre et basé soit sur des gardes de 12 heures à raison de 20 gardes par mois, soit sur des gardes de 24 heures à raison de 10 gardes par mois.

III. Modalités d'indemnisation prévues

Quelle que soit leur affectation, les sapeurs-pompiers volontaires saisonniers perçoivent **un forfait de 240 heures de gardes actives par mois à 75% du taux de base du grade** (TBG) mais sans aucune indemnité opérationnelle pendant cette période.

→ Mode de calcul : $TBG \times 240h \times 75\%$

Pour les personnels engagés au 1^{er} du mois de juillet, août ou septembre, **une avance forfaitaire en cours de mois correspondant à 80 heures de gardes actives** est versée au traitement comptable du 10 de chaque mois, le reliquat étant versé le 10 du mois suivant.

Nota : Au vu des échéances de calendrier des traitements comptables et compte tenu que le payeur départemental ne peut payer les indemnités qu'après service fait, aucune avance forfaitaire pour le mois en cours ne peut être réalisée pour les engagements débutant le 15 du mois.

IV. Recrutement des candidats

Une commission de recrutement et d'affectation des candidats se réunira courant mars afin d'étudier l'ensemble des dossiers de candidature parvenus à la date indiquée sur l'avis de vacance. Les candidats retenus seront contactés par téléphone et recevront par la suite un courrier formalisant leur recrutement.

V. Informations complémentaires

- La couverture sociale des agents saisonniers s'applique conformément aux textes régissant la protection sociale des SPV
- Les candidats recrutés par le SDIS 44, devront se soumettre à une visite médicale auprès d'un médecin du SSSM du SDIS 44.



Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers
FICHE DE CANDIDATURE EXTERNE
Période estivale 2017

NOM : **PRENOM :**

SDIS origine : Depuis le :

CIS affectation : Grade :

Profession :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :



: Portable :

PERIODES DE DISPONIBILITE (1 mois minimum – article R 723-91 du Code de la sécurité intérieure)

Juin	Juillet		Août		Septembre
<input type="checkbox"/> du 15 au 30/06	<input type="checkbox"/> du 1 ^{er} au 15/07	<input type="checkbox"/> du 16 au 31/07	<input type="checkbox"/> du 1 ^{er} au 15/08	<input type="checkbox"/> du 16 au 31/08	<input type="checkbox"/> du 1 ^{er} au 15/09

* Deux quinzaines consécutives sur 2 mois différents remplissent la condition de 1 mois minimum.

QUALIFICATIONS :

Emploi opérationnel occupé :

Chef d'agrès	<input type="checkbox"/>	Chef d'équipe	<input type="checkbox"/>	Equipier VSAV	<input type="checkbox"/>	Equipier VSR	<input type="checkbox"/>
Equipier FPT	<input type="checkbox"/>	Conducteur VSAV	<input type="checkbox"/>	Conducteur FPT	<input type="checkbox"/>	Conducteur échelier	<input type="checkbox"/>
Sauveteur côtier	<input type="checkbox"/>	Chef de bord	<input type="checkbox"/>				

SOUHAITS d'AFFECTATION :

GROUPEMENT DE BOURGNEUF-EN-RETZ

GROUPEMENT DE SAINT-NAZAIRE

Motif particulier (le cas échéant) :

.....

Joindre impérativement l'autorisation territoriale d'emploi signée à la candidature.



Tout dossier incomplet entrainera un retard de traitement.



Dossier d'incorporation d'un sapeur-pompier volontaire saisonnier

Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique

Nom : **Prénom :**

Nom de jeune fille (le cas échéant) :

Grade actuel :

Adresse complète :

.....

Téléphone domicile : **Portable :**

E-mail : **Nationalité :**

Date de naissance: **Lieu de naissance :**

N° de sécurité sociale : [] [][] [][] [][] [][][] [][][] [][][]

Régime d'assurance sociale :

Photo

obligatoire

Situation familiale

- Marié(e)
 Célibataire
 Divorcé(e)
 Séparé(e)
 Veuf(ve)
 Union de fait
 Pacsé

Nom, prénom et date de naissance du conjoint et des enfants :

.....

.....

.....

.....

Période d'engagement : du . . / . . / 2017 au . . / . . / 2017

Remis au candidat le . . / . . / 2017 .

Signature du candidat :

Date de réception SSPV: . . / . . / 2017

Date de saisie SSPV: . . / . . / 2017

Nom : Prénom :

Permis – attestations - titres ou diplômes

Permis de conduire : A - B - C - C1 - D - E

Navigation de plaisance : Option mer Option rivière Option hauturière

Obtention d'attestations, titres ou diplômes suivants, en lien avec les activités de sapeur-pompier volontaire (secourisme, sécurité, sport...) :

.....
.....
.....
.....

Santé

Groupe sanguin et rhésus :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (*nom, adresse, tél.*) :

.....
.....

Engagement d'un sapeur-pompier volontaire saisonnier

CONDITION PREALABLE

- Autorisation territoriale d'emploi (document original)

PIECES A JOINDRE

- Le dossier d'incorporation dûment complété et signé
- La fiche de candidature : « recrutement des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers »
- La copie de la carte nationale d'identité
- La copie des permis de conduire
- Le sous dossier formation dûment complété et accompagné des copies des diplômes justificatifs (certifications de secourisme, brevet de jeune sapeur-pompier, des permis de conduire de navigation, ...) ainsi que des copies des attestations de formation et de recyclage délivrés lors des précédentes expériences en qualité de sapeur-pompier.
- La copie de l'attestation d'assuré social en cours de validité
- Le relevé d'identité bancaire du candidat
- Le dernier arrêté d'avancement de grade



Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers
AUTORISATION TERRITORIALE D'EMPLOI
Période estivale 2017

Je, soussigné

Directeur départemental des services d'incendie et de secours de
.....

AUTORISE

Nom :

Prénom :

Grade :

Sapeur-pompier volontaire
au centre d'incendie et de secours :

de :

depuis le :

Date de la dernière visite médicale :

à contracter un engagement pour la saison estivale de 2017, auprès du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique.

Fait à :

Le :

Cachet et Signature de l'autorité territoriale



ANNEXE DOSSIER INCORPORATION D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

SERVICE
FORMATION-DEV RH

SOUS-DOSSIER FORMATION

PR-DRH-SF-001
VERSION 1 AU
21/08/2013

CIS : Groupement :
NOM : Prénom :

Diplômes scolaires

Niveau d'études :

Diplôme le plus élevé et date d'obtention :

Expérience en qualité de sapeur-pompier

- Aucune expérience
- Cursus de Jeune-Sapeur Pompier** : Lieu et date d'obtention du Brevet National de JSP :
- Expérience(s) en qualité de sapeur-pompier (SDIS, Unités militaires,) :**

Structure	Statut	Emploi	Période d'activité* (Plus ancienne à plus récente)	Durée (Année et mois)

* Préciser les durées de période d'inactivité et/ou date de cessation d'activité.

Pour être exempté du suivi des formations du SDIS 44, **fournir les diplômes et attestations de formations** préalablement obtenus, satisfaire à une évaluation de votre capacité opérationnelle dans les cas prévus par directive du SDIS et/ou obtenir la reconnaissance de qualification par le biais de la RATD.

Compléter le tableau ci-après et joindre les attestations, titres, diplômes correspondant.

 **Attention, il est impératif de fournir les permis et les attestations de recyclage pour les qualifications soumises à inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle dont les recyclages de secourisme.**



PARTIE AGENTS/CIS			PARTIE GROUPEMENT		PARTIE DRH	
Intitulé de l'Attestation/Titre/Diplôme	Organisme	Date	Suite *	Observations	UV saisies	Activités attribués

SUITES A DONNER :

RATD : Livret RATD à constituer / SEP : Subordonner à évaluation pratique

PARTIE AGENTS/CIS			PARTIE GROUPEMENT		PARTIE DRH	
Intitulé de l'Attestation/Titre/Diplôme	Organisme	Date	Suite *	Observations	Qualifications saisies	Emplois attribués

SUITES A DONNER :

* : SD : Saisie Directe / QDS : Qualification déjà saisie / RATD : Livret RATD à constituer / SEP : Subordonner à évaluation pratique



Attention, il est impératif de fournir les permis et les attestations de recyclage pour les qualifications soumises à inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle dont les recyclages de secourisme.

Partie réservée à la DRH :

- Date de diffusion au service formation : / /
- Date de MAJ fichier : / /

Observations de saisie :